Avis

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **6 (1877)**

Heft 8

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

6° Diverses autres circulaires aux commissions scolaires, aux instituteurs, etc., concernant les manuels, les collections destinées à l'enseignement du système métrique, etc.

7° La mise à exécution du règlement, pour les écoles normales.

Sur les 469 instituteurs et institutrices du Valais, 141 ont obtenu la note très-bien; 125 la note bien; 62 la note médiocre et 131 la note mal.

Le compte-rendu dévoile sans détour et sans ménagement aucun, toutes les lacunes que présente encore l'instruction primaire, tout en rendant justice cependant à qui le mérite. Rien ne prouve mieux la sincérité des efforts que la Direction déploie pour l'avancement des écoles. Voici ce que nous y lisons au sujet des inspecteurs :

« Nous ne pouvons qu'exprimer ici notre entière satisfaction pour l'intelligence et le zèle avec lesquels la plupart des inspecteurs se sont acquittés de leurs délicates fonctions. Leur tâche, rendue bien plus pénible par l'augmentation considérable des rapports d'inspection dont le formulaire est bien plus détaillé que du passé, par la direction des conférences, la surveillance des cours de répétition, etc., a été acceptée par eux avec autant de courage que d'abnégation, et n'a fait qu'augmenter leur dévouement dans la même proportion que leur surcroît de besogne. »

— Le Département de l'Instruction publique porte à la connaissance des intéressés que les cours de répétitions des écoles normales seront ouverts à Sion et à Brigue, du 3 septembre prochain, au 3 novembre, pour les instituteurs et les institutrices et pour les élèves-instituteurs et les élèves-institutrices qui désirent obtenir l'un ou l'autre des brevets mentionnés aux art. 41 et suivants du Règlement du 19 novembre 1874, concernant les examens pour l'obtention du brevet de capacité. Les instituteurs et les institutrices brevetés ou autorisés sous l'empire de l'ancienne loi et qui se trouvent dans le cas prévu à l'art. 49 du susdit Règlement, sont égalememt invités à suivre ces cours.

Les demandes d'admission devront être adressées, jusqu'au 15 août prochain, au Secrétariat du Département de l'Instruction publique, à Sion.

AVIS.

Avec le numéro de septembre, nous espérons pouvoir envoyer à nos abonnés, en supplément, les trois rapports sur les questions mises à l'étude pour être discutées dans l'Assemblée du 20 septembre. Les rapporteurs voudront bien nous remettre leurs travaux au plus tard le 20 août.

Les membres de la Société des Amis de l'instruction sont convoqués pour le jeudi, 4 août. Réunion à 4 heures, Maison de Ville à Bulle; course aux Mottes, suivie d'une séance à Semsales.

Les membres sont instamment priés de préparer leurs travaux pour le jour fixé.

Le Comité.